



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 15638

Texte de la question

Interpellé par le syndicat national des personnels techniques d'ateliers et de travaux de l'Etat et des collectivités territoriales Force ouvrière, M. Pierre Brana attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le statut de cette catégorie de fonctionnaires. Les agents et chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (TPE) représentent à eux seuls le tiers des effectifs du ministère de l'équipement. Le ministre n'a pas manqué ces derniers mois de saluer le courage et le dévouement de ces personnels dans l'accomplissement de leurs missions. Cependant, il faut remonter à sept ans en arrière pour constater des dispositions statutaires (décret n° 91-393 du 25 avril 1991) prenant en compte l'évolution des missions et de responsabilités de ces agents. Depuis, des réductions d'effectifs et de nouvelles modifications des conditions de travail rendraient nécessaires un nouveau statut. L'organisation syndicale évoque des difficultés rencontrées par ces fonctionnaires dans le déroulement de carrière, demande une amélioration du pyramidage, une actualisation des différents grades. Au sein du ministère de l'équipement, les agents et chefs d'équipe des TPE réclament, comme d'autres catégories classées en C, la possibilité d'accéder à la catégorie B, par la voie de la liste d'aptitude. Ce nouveau traitement permettrait une plus grande équité et une reconnaissance concrète des qualités et de l'engagement de ces agents. En conséquence, il demande l'ouverture d'un dialogue avec cette organisation syndicale afin que soient prises en compte ces revendications. Il rappelle que, pour ces agents, le réel déroulement de carrière est un élément très motivant pour assurer des missions souvent ingrates et préserver un service public efficace, auquel le ministre est, comme lui, très attaché.

Texte de la réponse

Les agents d'exploitation demandent que soient prises en compte des mesures de pyramidage du corps, qui serait structuré de la manière suivante : 20 % d'agents d'exploitation, 60 % d'agents d'exploitation spécialisés, 10 % de chefs d'équipe d'exploitation, 10 % de chefs d'équipe d'exploitation principaux, avec une augmentation des promotions vers les grades d'agent d'exploitation spécialisé et de chef d'équipe d'exploitation principal, dont la proportion par rapport aux autres grades serait ainsi augmentée. Ces agents ont également manifesté leur souhait de voir les recrutements effectués à hauteur de 10 % par liste d'aptitude et de 25 % par examen professionnel, afin de faciliter l'accès au corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat. Un examen professionnel est entré en vigueur le 1er janvier 1997 permettant de pourvoir, par la promotion interne, 20 % des postes de contrôleurs vacants. Il convient d'évaluer très attentivement ce dispositif. Il sera alors possible de se prononcer sur la pertinence des taux retenus et l'intérêt de créer une liste d'aptitude. Le ministre a été amené à examiner de manière attentive les moyens consacrés à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures routières et fluviales, question essentielle pour la sécurité et la qualité du service rendu aux usagers. Dans cette optique, le ministre a mis en place une conférence nationale sur l'entretien. Les travaux de cette conférence permettent de dégager les perspectives de l'évolution de ce secteur d'activités. Le rapport qui a été remis au ministre va donc permettre de fonder sur le plan national comme sur le plan local un projet pour ce domaine. La diminution des effectifs dans les corps de catégorie C des personnels d'exploitation a été fortement infléchie. La loi de finances pour 1999 prévoit une augmentation notable des moyens budgétaires pour l'entretien et l'exploitation

du réseau routier national, hors réseau concédé. L'amélioration des perspectives de carrière est, pour le ministre, une question essentielle pour accroître la qualité du service rendu avec une organisation du travail adaptée aux exigences d'aujourd'hui. Il a donc demandé à un ingénieur général des ponts et chaussées d'engager une réflexion globale sur ce dossier à partir des travaux de la conférence nationale. Ses conclusions, après avoir été présentées aux organisations syndicales, feront l'objet de discussions interministérielles.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15638

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3223

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 473